

Résolution

Halte à la mort par asphyxie de la vie démocratique de notre communauté !!!!

Destinataires :

Conseil d'Etat: Béatrice Métraux, Jacqueline de Quattro, Rebecca Ruiz, Nuria Gorrite, Pascal Broulis, Philippe Leuba, Cesla Amarelle

Députés de l'arrondissement de Nyon: Byrne Garelli Josephine (PLR), Cherbuin Amélie (SOC), Christin Dominique-Ella (V'L), Dubois Thierry (UDC), Démétriadès Alexandre (SOC), Echenard Cédric (SOC), Gay Maurice (PLR), Germain Philippe (PLR), Jaccoud Jessica (SOC), Labouchère Catherine (PLR), Lohri Didier (VER), Mayor Olivier (VER), Melly Serge (AdC), Miéville Laurent (V'L), Ravenel Yves (UDC), Romanens Pierre-André (PLR), Sordet Jean-Marc (UDC), Treboux Maurice (UDC), Wahlen Marion (PLR)

Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs les Députés,

Le Conseil Communal de Crans proteste fermement contre les conséquences inacceptables pour notre commune, des lois et règlements que vous adoptez depuis plusieurs années dans le domaine du financement de la facture sociale.

L'année 2018 constitue sans doute l'ultime et fatale étape d'un processus commencé il y a plus de 20 ans avec "le coup de pouce" demandé aux communes dans le cadre de l'assainissement des finances du Canton. En effet en 2018 nous avons dû augmenter nos impôts pour financer des dépenses que vous avez votées.

Les comptes 2018 de la commune font apparaître un déficit de presque CHF 700'000. Cependant, l'ensemble des coûts qui relèvent de la compétence municipale est maîtrisé et en-dessous du budget; de plus, le revenu des impôts est en hausse. Par contre, l'effet pervers de la méthode de calcul de la péréquation et de la facture sociale représente une augmentation de charges de, respectivement, CHF 1,8 million et CH 1,9 million. Cette situation n'est pas tenable et empêche toute planification d'investissement.

Dans le cas de la facture sociale, la question n'est pas de savoir si la politique sociale qui a engendré cette augmentation d'impôt est justifiée ou non; cette politique strictement cantonale est issue d'un processus démocratique légitime dont il n'est pas question de débattre ici.

Ce qui est totalement inacceptable, c'est le mode de financement de ces dépenses qui conduit à une rupture entre l'organe qui a décidé de la dépense et celui qui doit en assumer les conséquences financières. On est loin du "qui commande paie".

Ce décalage entre le lieu d'engagement de la dépense (le Canton) et le lieu de financement (la Commune) est d'autant plus problématique lorsque la part de ces charges imposées dans le

budget communal est si importante qu'elle prive littéralement la commune de son autonomie sur le budget de fonctionnement et la bride dans sa marge d'autofinancement. On rappellera par ailleurs que cela s'ajoute au fait que la commune a été déjà totalement bloquée dans sa capacité de développement par la planification cantonale et le PGA.

A Crans, le budget 2019 basé sur un taux d'impôt de 56points (+ 3 points) présente un taux de ponction des charges cantonales de 76,6 % laissant CHF 1,762 million pour payer les charges de fonctionnement et CHF 430'000 de marge d'autofinancement pour financer les investissements pour une population de 2'300 habitants.

Imaginez aujourd'hui la position de la Municipalité qui dans son bilan de législature doit porter un tel résultat : " Moins de prestations - plus d'impôts"; le tout dans une Commune qui a toujours été très attentive à la frugalité de ses dépenses publiques. Pas étonnant qu'élections après élections, les candidatures à la Municipalité soient de moins en moins nombreuses. Pas étonnant que le nombre de Municipaux démissionnaires soit de plus en plus important car qui voudrait s'engager à l'échelle locale pour être le facteur des factures cantonales.

Pensez également à notre position de Conseillers Communaux qui nous réunissons 5 x par année pour débattre et décider de l'utilisation de 23,4 % des impôts communaux pour dresser notre budget de fonctionnement et qui voyons la marge d'autofinancement diminuer années après années. Nous nous sentons aujourd'hui réduit à moins d'un quart de Conseiller puisque c'est en gros les comptes que nous pouvons rendre à la population pour les impôts que nous votons.

Bref vous devez dès maintenant mettre un terme à cette situation car elle est absurde sous l'angle du fonctionnement des institutions, elle n'est pas durable car elle prive de sens l'action des miliciens communaux que nous sommes et enfin, elle est dangereuse car cela conduit tout droit à l'asphyxie de la vie démocratique de notre communauté et de notre canton. Bref elle met en danger le fonctionnement de tout l'édifice institutionnel sur lequel repose notre système démocratique.

Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs les Députés, rappelez-vous que vous avez entre vos mains les outils qui vous permettent de mettre fin à cette situation. Nous, Conseillers Communaux de la Commune de Crans, seront attentifs à que vous les utilisiez à bon escient et rapidement.

Le Conseil Communal

Crans, le 29 avril 2019.